Core
FRC
3132

DIALOGUE

ENTRE

UN BOURGEOIS

ET

UN NOBLE,

Par un Ami de tous les Ordres, & surtout de l'équité.

LE BOURGEOIS.

QUE dites-vous, Monsieur, de tout ce qui se passe; vous qui avez si généreusement ouvert l'avis de renoncer à tout privilége, vous qui depuis plusieurs années avez toujours soutenu la cause du Tiers, n'êtes-vous pas très-content?

LE NOBLE.

Non, je ſuis au contraire très-mécontent, & tout homme ſenſé du Tiers doit partager mon mécontentement.

LE BOURGEOIS.

Je ne vous entends pas; ne déteſtez-vous pas le deſpotiſme? Il eſt détruit. N'aimez-vous pas la liberté? nous l'avons.

LE NOBLE.

C'eſt parce que j'abhorre le deſpotiſme, que je ſuis au déſeſpoir de voir qu'il s'élève autour de moi de tous les genres de deſpotiſme le plus affreux, celui des fripons qui ameutent les ignorans pour tourmenter les honnêtes gens; c'eſt parce que j'aime la liberté, que je redoute la licence qui la détruit.

LE BOURGEOIS.

Avouez que vos craintes & votre chagrin tiennent à un reſte de préjugés: convenez que les principes d'égalité, ces principes conſacrés par la nature, ſi bien développés par tant d'auteurs célèbres, ces principes dont les conſéquences ſont parfaitement juſtes.....

LE NOBLE.

Je vous demande pardon de vous interrompre, mais j'y ſuis forcé pour vous éviter la peine de m'expoſer, ainſi que les auteurs dont vous me parlez, une foule de conſéquences fort juſ-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

tes tirées d'un premier principe complètement faux. Suivant vous les hommes naiſſent tous égaux, je nie abſolument votre majeure.

Je ſoutiens qu'il y a autant de différence entre telle race d'homme & telle autre, qu'il en exiſte entre une race de chevaux de courſe en Angleterre, & une race de chevaux de charette. Je dis que cette aſſertion véritablement ſujette à beaucoup d'objections au phyſique, mais qui cependant me paroît plus que probable, eſt encore bien plus sûre au moral. Je dis qu'il faudroit nier l'évidente influence de l'amour-propre & de la force de l'exemple, & celle de l'éducation, pour ne pas convenir de ce principe. Je dis que quand le fils de mon vigneron deviendra un héros, ce ſera un effort de la nature, au lieu que le fils d'un général, dès ſon enfance voyant devant lui ce but en perſpective, doit bien plus vraiſemblablement y parvenir; il y a ſans doute une grande gloire pour le fils de mon vigneron à parvenir à un grade militaire fort élevé, mais il n'y a nulle honte pour lui à reſter vigneron comme ſon père pourvu qu'il ſoit honnête homme, au lieu que le fils d'un général ſe déshonore s'il ne mérite pas de l'avancement dans la carrière que ſes ayeux lui ont ouverte. Or je demande s'il n'eſt pas dans la nature de fuir la honte avant de

ſonger à acquérir de la gloire, je demande ſi l'envie de conſerver n'eſt pas plus forte en général que celle d'acquérir.

LE BOURGEOIS.

Vous trouvez donc que l'Aſſemblée Nationale à eu tort de porter ce ſuperbe décret par lequel elle a ſtatué que les vertus & les talens ſeroient les ſeuls titres pour obtenir des places en France.

LE NOBLE.

Le décret eſt beau ſans doute, Monſieur, & il eſt juſte, mais ſoyons l'un & l'autre de bonne foi, & vous verrez que ce décret ſi beau, eſt au moins inutile, car je n'oſe vous dire qu'il a été nuiſible dans le moment où il a été donné.

LE BOURGEOIS.

Comment pourriez-vous dire qu'un décret juſte à pu être nuiſible ?

LE NOBLE.

Comme je prouverois qu'un aliment très-ſain peut tuer; donnez une taſſe de chocolat à un homme qui a une forte indigeſtion, & vous verrez l'effet qu'elle produira.

Oui, il eſt très-poſſible que ce décret ait ajouté infiniment à la fermentation, & au déſordre général, en exaltant les têtes des uns, & en irritant les autres. Au lieu de ce décret j'aurois ſouhaité qu'on eût ſimplement caſſé l'ordonnance qui exigeoit des preuves pour entrer au

ſervice, & ſurtout celle qui limitoit trop l'avancement des officiers de fortune. Car ces deux ordonnances, dont la dernière ſurtout étoit injuſte, une fois ſupprimées, le mérite rentroit dans tous ſes droits.

Convenez avec moi qu'il n'exiſte en France aucune place, quelqu'éminente qu'elle ſoit, ni dans la robe, ni dans l'armée, ni dans le miniſtère, ni dans l'égliſe, qui n'ait été fort ſouvent occupée par des hommes du Tiers: ce décret étoit donc fort inutile, puiſqu'avant lui les talens diſtingués, ſouvent même l'intrigue, le haſard, ou l'impûdence ont tranſporté des gens nés dans les dernières claſſes aux places les plus diſtinguées; ces exemples ſuffiſoient pour encourager, exciter, & ſoutenir tous les gens faits pour parvenir; & peut-être ce décret, en donnant une inquiétude générale à tous les citoyens, en excitant une trop grande concurrence, dégoûtera autant de gens vertueux, inſtruits & modeſtes, qu'il excitera d'intrigans & de fourbes ambitieux; ce qui aſſurément ne ſera pas un bien. En général, dans tout état, les récompenſes & les peines ſont abſolument néceſſaires pour encourager la vertu, & pour réprimer le vice. L'homme du Tiers, qui par ſon mérite étoit au-deſſus de ſes égaux, aſpiroit à entrer dans une claſſe ſupérieure, & enſuite à

s'y distinguer; il étoit juste que ses enfans, contractant de nouveaux devoirs, obligés de soutenir l'honneur de leur naissance, en retirassent quelqu'avantage. Détruire la Noblesse est je crois un très-grand mal; ce n'est que dans les pays despotiques, & dans quelques démocraties, c'est-à-dire dans les deux gouvernemens les plus abominables, qu'il n'existe point de prérogatives de naissance; aussi, qu'en résulte-t-il dans les états despotiques? le désir immodéré des richesses, & dans les démocraties l'abus de la richesse pour exciter des brigues, & la désertion des gens à talens qui vont chercher dans d'autres pays des récompenses qu'ils n'espèrent pas dans leur patrie.

LE BOURGEOIS.

Mais, Monsieur, vous m'avouerez que la liberté est le premier des biens, que nous venons d'acquérir la liberté, & que nous sommes par conséquent parfaitement heureux.

LE NOBLE.

Oui, la liberté est le premier des biens, mais je crains fort que ce mot ne soit pas entendu dans le même sens par vous & par moi. J'entends par la plus grande liberté possible, la plus grande soumission aux meilleures lois possibles. Or vous voyez que jamais les François n'ont été moins libres, puisque jamais ils n'ont été moins soumis à aucune loi.

LE BOURGEOIS.

J'avoue que les premiers momens de la liberté ont été orageux, je conviens qu'il eſt odieux & contradictoire que, dans le moment où les Repréſentans de la Nation étoient aſſemblés pour abolir les lettres de cachet, pour donner à la juſtice criminelle des formes plus favorables aux accuſés, le peuple ait des mêmes mains dont il a renverſé les tours de la Baſtille, déchiré les entrailles de pluſieurs citoyens ſans aucune forme de procès, qu'au moment où les Orateurs de la Chambre Nationale parloient de l'inviolabilité du ſecret des lettres, on ouvrît partout celles de tout le monde, qu'à l'inſtant même où on ſanctionnoit la dette publique, où on diſoit que toutes les propriétés étoient ſacrées, une partie des châteaux & des titres fut dévorée par les flammes, mais ce mal produira ſans doute de grands biens.

LE NOBLE.

Je ne vois que trop le mal, & je ne peux encore prévoir le bien; le déſordre vient & s'augmente rapidement, il a une progreſſion comme la chûte des corps, mais l'ordre ne revient que très-lentement, je crains même qu'on n'ait employé pour rétablir le calme des moyens qui ne feront qu'augmenter, ou du moins que prolonger les troubles. Cette cocarde

nationale, cet armement général du Royaume, ce ſerment même qu'on a fait prêter aux troupes, tout cela n'eſt pas fait pour ramener la paix. N'avez-vous pas vu cent fois le plus paiſible laboureur s'enrôler? n'avez-vous pas obſervé la métamorphoſe ſubite qui ſe faiſoit en lui au moment où le recruteur l'avoit décoré d'un morceau de ruban? Soyez sûr que cette Cocarde nationale a exhalté infiniment les têtes peu penſantes de vos payſans. Il faut bien peu connoître les hommes pour en douter, c'eſt ainſi qu'un capucin émeut plus ſon auditoire en lui montrant un Crucifix ſanglant, que ne le feroit un Bourdaloue par la plus belle peinture de la juſtice & de la miſéricorde d'un Etre Suprême remunérateur & vengeur.

LE BOURGEOIS.

Vous conviendrez cependant que l'armement des citoyens à contenu les méchans.

LE NOBLE.

Non pas, certainement, je n'en conviendrai pas; ſi on avoit armé tous les hommes sûrs, c'eſt-à-dire tous les hommes d'une probité connue, d'un âge mur, tous ceux qui étoient intéreſſés à rétablir ou à maintenir l'ordre, vous auriez raiſon; mais preſque partout les gens les plus dangereux ſe ſont armés les premiers, & par cela même ont eu plus de facilité pour

commettre des désordres. D'ailleurs, sous un autre rapport, les seuls gens riches devoient être armés, & voici pourquoi, c'est que le temps qu'ils auroient perdu à faire des patrouilles, à monter la garde, n'auroit pas nui à leur subsistance, au lieu que la plupart de ceux qui ont perdu leur temps cet été, mourront de faim l'hiver prochain.

LE BOURGEOIS.

Vous pouvez avoir raison, je crains même que la culture des terres & plusieurs manufactures n'ayent beaucoup souffert par la perte de temps des ouvriers ; mais, en bonne foi, comment peut-on blâmer le serment à la nation qu'on vient de faire prêter aux troupes? Falloit-il laisser aux citoyens une défiance continuelle contre l'armée? falloit-il, en détruisant le despotisme, laisser subsister les instrumens de ce monstre qu'on venoit d'écraser?

LE NOBLE.

Je crois pouvoir vous prouver dans la suite qu'on s'est créé un monstre pour avoir le plaisir de le combattre : je crois bien que l'autorité avoit empiété sur les droits de la Nation, mais je ne crois point du tout que nous ayons été réellement sous la verge du despotisme ; d'ailleurs, les Etats-Généraux une fois assemblés, & par l'ordre même de notre Monarque, toute

crainte ſur cet objet devoit ceſſer. Or, l'autorité du Monarque une fois contenue dans ſes juſtes bornes, le Monarque ne pouvant plus uſer de cette autorité que pour le bonheur de ſon peuple, le Monarque étant le point central des forces nationales, le ſerment au Roi portoit implicitement en lui le ſerment à la Nation, & un ſerment particulier à la Nation a trois grands inconvéniens; le premier, d'inſpirer à la Nation de la défiance contre le Monarque; le ſecond, de nous priver du plus grand avantage de la Monarchie, qui conſiſte dans la promptitude, le ſecret & la ſimplicité des moyens; & le troiſième, de rendre l'armée dans ce moment complètement inutile. Les troupes ont prêté le ſerment de n'obéir qu'aux ordres qui leur ſeroient donnés par les municipalités, quand il s'agiroit d'agir contre des citoyens; mais quels officiers municipaux oſeront appeler des troupes quand les auteurs des troubles ſeront plus forts qu'eux? cela eſt ſi vrai, que je pourrois vous citer des villes où les gens mêmes qui avoient fomenté ou commis des déſordres, ſe ſont efficacément oppoſés à la demande que tous les gens honnêtes avoient fait, d'un petit nombre de troupes pour rétablir le calme.

D'ailleurs, vous voyez bien que vous détruiſez la diſcipline & la ſubordination, ſans laquelle

il n'y a plus d'armée; du moment où vous autorisez tous les membres de cette armée, depuis le soldat jusqu'au général, à discuter la validité des ordres qui leur sont donnés; pendant qu'au contraire, l'obéissance doit être, dans toute armée qui mérite ce nom, passive depuis le général jusqu'au dernier soldat. Je soutiens même non seulement que c'est le seul moyen d'avoir une armée utile, mais encore que c'est le seul moyen d'empêcher que jamais elle soit dangereuse; surtout dans un pays où sera établie d'une part la responsabilité des Ministres, & de l'autre la permanence, ou le retour périodique des Etats-Généraux. En effet, laissez à la force exécutrice toute sa plénitude, & aux troupes l'obligation de lui obéir, vous serez sûr que si un Régiment a fait une chose blâmable, ç'aura été en vertu d'un ordre d'un Ministre, & vous demanderez à ce Ministre de vous rendre compte de ses motifs. Mais dans la situation actuelle, si un Régiment d'un côté s'associe aux désordres, il vous dira qu'il a pris le parti des citoyens opprimés qui ont demandé son secours, & à quelques lieues de-là, une municipalité composée de gens cruels, injustes ou vindicatifs, engagera facilement un autre Régiment à tremper ses mains dans le sang de ses concitoyens pour une cause fort injuste. En un mot, sans l'obéissance point

de gouvernement; le Monarque doit toujours commander au nom de la loi, & le ſujet doit commencer par obéir: il en eſt de même pour la police, pour l'exécution des jugemens, ſans quoi il faudroit n'avoir pour archers & pour bourreaux que des Juriſconſultes, & leur donner une place dans les Tribunaux, afin qu'ils puſſent eux-mêmes décider de la juſtice des décrets & des ſentences. Règle générale, tout ſubordonné doit obéir à l'ordre qui lui a été donné, & dans la forme preſcrite; & il ne peut ſe rendre coupable qu'en s'écartant de ces formes, mais jamais en exécutant l'ordre qui lui a été donné par ſon ſupérieur.

LE BOURGEOIS.

Monſieur, nous pouvons nous être trompés ſur les moyens, mais non ſur les fins que nous nous ſommes propoſées; nous voulons une armée que nous ne puiſſions jamais craindre, une armée citoyenne.

LE NOBLE.

Fort bien! J'ai le même déſir que vous, & c'eſt pour cette raiſon-là même que je ſuis déſolé de tout ce qui eſt arrivé; pour avoir en même temps une bonne armée, & une armée citoyenne, il faut la bien compoſer, il faut que votre ſoldat puiſſe ſe marier chez lui, qu'il puiſſe y aller ſouvent, qu'il travaille, ſurtout; travail & bonne

nourriture donnent la force aux corps, mais encore une fois il faut qu'il obéiſſe à ſes chefs & qu'il les reſpecte, ſans cela point d'armée; & je crains fort que nous n'ayons beaucoup de peine à rétablir la diſcipline telle qu'elle doit être.

LE BOURGEOIS.

Mais dans un pays où les principes de la liberté, qui germoient depuis long-temps, ſe ſont développés tout d'un coup, je crains en effet qu'il ne ſoit difficile de réduire à l'obéiſſance paſſive une portion des citoyens qui ont droit à cette liberté comme les autres.

LE NOBLE.

Voilà une plaiſante erreur; c'eſt comme ſi après la révolution les joueurs de reverſi avoient prétendu avoir acquis le droit de renoncer.

Il y a pluſieurs ſortes de liberté; 1°. la liberté abſolue, qui eſt un être de raiſon, une chimère, une choſe impoſſible; qui ne peut exiſter que pour l'homme abſolument iſolé, car à l'inſtant où l'homme a un compagnon, ſa liberté abſolue ceſſe, où l'état de guerre commence.

La ſeule liberté qui puiſſe donc exiſter eſt une liberté relative, & ce ſont les différentes combinaiſons de cette ſeconde ſorte de liberté, la ſeule qui ſoit poſſible, qui forment les différentes natures de gouvernemens. Or cette ſeconde ſorte de liberté ſe ſubdiviſe encore dans

chaque gouvernement en liberté relative du premier ordre, & liberté rélative du ſecond ordre; celle du premier ordre eſt celle de tout citoyen, qui, au moyen de la portion de liberté qu'il a cédée au gouvernement pour vivre en ſureté ſous ſa protection, renonce à tout emploi public, cultive ſon champ & ne prétend à rien; la liberté rélative du ſecond ordre, eſt celle de tout homme qui eſt révêtu d'un emploi quelconque dans la Société; outre ſes devoirs de citoyen, il doit remplir ceux de ſa charge, il en a ſouhaité les prérogatives, l'honneur, ou les émolumens, il doit en avoir les peines ou les dangers, & cela ne nuit en rien à ſa liberté, parce qu'il l'a voulu, parce qu'il l'a déſiré; on pourroit dire abſtraitement qu'il eſt plus libre même, puiſqu'au moyen d'une ſeconde portion de ſa liberté individuelle, qu'il a cédée à la Société, il eſt devenu dépoſitaire d'une portion des fractions de liberté de ſes concitoyens. C'eſt ainſi que dans une Société aſſemblée pour ſe délaſſer des travaux du jour, les uns cauſent, les autres ſe promènent, & tous jouiſſent de la liberté, reſtrainte ſeulement par les égards mutuels de la politeſſe; mais cette liberté eſt reſſerrée par de nouvelles bornes, à l'inſtant où les uns ſe mettent au jeu, où les autres font de la muſique, & les autres danſent; car vous m'avouerez que, ſi dans la ſalle

du bal, un homme s'obſtinoit à danſer le menuet gravement pendant qu'on joueroit une allemande, que dans celle du jeu un autre mit du cœur ſur du carro, & que dans le ſalon de muſique un homme interrompit une ariette en chantant à tue tête comme le grand couſin: *tous les hommes ſont bons*, un ſpectateur raiſonnable aſſigneroit ſur le champ à ces trois Meſſieurs des places aux petites maiſons. Je vous avoue que je crains beaucoup qu'il n'y ait dans ce moment quelque ſpectateur Anglois ou Allemand, qui ne juge dans ſon cœur que beaucoup de François méritent un pareil logement.

LE BOURGEOIS.

Je conviens que tous les liens ſont un peu relâchés, mais ſi on parvient à rétablir l'ordre, avouez que la maſſe de l'état aura acquis des biens inapréciables, le ſeul arrêté du quatre Auguſte couvre de gloire la Chambre Nationale, & aſſure la proſpérité du royaume.

LE NOBLE.

Si j'oſois, je vous dirois que je ne ſuis pas content de ce fameux arrêté, il a été fait avec trop de précipitation; je vous prie de me dire ce qu'on auroit pû répondre au Roi qui ſeroit venu, je ſuppoſe, le cinq Auguſte à la Chambre Nationale, & auroit dit à-peu-près ce qui ſuit.

Meſſieurs, j'ai toujours ſouhaité le bonheur

de mes peuples & la gloire du nom François; j'ai été ſouvent trompé ſur les moyens; j'ai quelquefois mal choiſi mes miniſtres, & quand j'ai fait de bons choix, mes courtiſans avides ont calomnié les bons Miniſtres que j'avois choiſi, leur ont ſuppoſé des intentions perverſes pour m'engager à les éloigner; depuis que je ſuis ſur le trône j'ai toujours été contrarié quand j'ai voulu faire le bien : quand j'ai aboli les main-mortes dans mes domaines, & le droit de ſuite, mon Parlement de Franche-Comté a refuſé d'enrégiſtrer mes Edits. J'avois voulu abolir les droits féodaux, j'avois laiſſé imprimer un ouvrage très-ſage, très-modéré ſur la manière de les racheter; mon Parlement de Paris, ſur le rapport de M. Séguier, a fait brûler le livre, & j'ai craint pour l'Auteur. Blâmé quand mes Miniſtres faiſoient mal, contrarié quand ils vouloient faire le bien, j'ai appelé près de moi deux fois les Notables de mon Royaume; bien loin de m'aider, ils n'ont fait qu'augmenter mon embarras: je me ſuis décidé à raſſembler les Etats-Généraux, nouvelles difficultés; mes ſujets auroient dû ſe pénétrer de l'idée que les Repréſentans qu'ils alloient choiſir devoient être les plus vertueux, les plus juſtes, les plus modérés, & les plus éclairés d'entr'eux; que leur ſort alloit être entre leurs mains, qu'ils alloient

être

être révêtus du Sacerdoce le plus auguſte ; au lieu de cela ils ſe ſont laiſſés ſéduire par les grands parleurs, par les gens violens & ambitieux, & en général ils ont paſſé, à ſe diſputer, le temps qu'ils auroient dû employer à réfléchir mûrement, & ſur le choix des députés & ſur les inſtructions qu'ils devoient leur donner ; ces querelles ont retardé l'ouverture ſi déſirée de mes Etats-Généraux, & ont cauſé quelques choix moins bons qu'ils n'auroient dû l'être. Cependant le vœu général de mes peuples a été ſuivant mon cœur, ma fidelle Nobleſſe & mon Clergé ont renoncé d'avance à leurs priviléges pécuniaires, les trois ordres de mon Royaume ſe ſont accordés, dans préſque toutes mes Provinces, à ſanctionner les dettes que j'avois contractées pour l'Etat.

Le déſir, le vœu preſque général a été d'empêcher que dans la ſuite mes Miniſtres puſſent abuſer de l'autorité que je leur confierois, mais perſonne n'a, ni preſcrit, ni ſouhaité qu'on m'ôtât mon autorité ; vos commettans vous ont ordonné de me montrer les abus, d'y remédier, d'en empêcher le retour, de corriger même ce qu'il y avoit de vicieux dans la Conſtitution françoiſe, mais aucun ne vous a autoriſé à renverſer de fond en comble cette Conſtitution, & à plonger le Royaume dans la plus funeſte

anarchie. Depuis trois mois cependant, Meſſieurs, vous ne faites rien de ce que vous avez à faire: vous parlez au nom de vingt-quatre millions d'hommes un langage métaphyſique, que vingt-trois millions cinq cent mille de vos commettans n'entendent pas plus que ſi vous leur parliez grec, & que la plupart d'entre vous mêmes ne comprennent guères mieux.

Il me ſemble que vous deviez ſuivre une marche plus prompte, plus ſimple & plus juſte.

1°. Me propoſer un plan d'adminiſtration pour tout le Royaume, tel, que mes Provinces fuſſent adminiſtrées, quant à leur police intérieure, par des gens choiſis librement par les citoyens, confirmés par moi, & obligés de rendre compte toutes les années de leur geſtion; c'étoit la baſe d'une liberté raiſonnable, liberté conſervatrice des droits de tous.

Statuer avec mon conſentement ou la permanence, ou le retour périodique des Etats-Généraux, & le mode des élections.

Je vous aurois le premier propoſé la reſponſabilité de mes Miniſtres, c'étoit un moyen pour moi de n'être jamais trompé. Enſuite vous auriez dû ſur le champ examiner l'état exact de toutes les dépenſes néceſſaires, & le montant des dettes de l'Etat; vous auriez fixé enſuite la nature, & la quotité des impôts néceſſaires pour

le payement des unes & des autres; vous en auriez réparti les portions proportionnellement ſur chaque province, nous aurions conjointement envoyé l'ordre d'y former les adminiſtrations qui auroient fait la répartition de ces impôts, la recette, & le verſement direct à mon tréſor royal, du produit reſtant après les payemens des dépenſes à faire pour mon compte dans les Provinces, pour éviter le tranſport inutile de l'argent de la circonférence au centre, & du centre à la circonférence. Vous ſeriez reſtés aſſemblés pendant cette formation des Aſſemblées provinciales, pour rectifier avec moi les inconvéniens que nous aurions pu ne pas prévoir, & pendant ce temps-là vous vous ſeriez occupé de la réforme du Code civil, & ſurtout de celle du Code criminel, de la vérification exacte des biens eccléſiaſtiques, de leur plus juſte & plus utile répartition. Nous aurions vu s'il ſeroit poſſible de ſupprimer les dixmes, impôt le plus onéreux & le plus nuiſible à l'agriculture; vous auriez fait un examen des différens droits féodaux, vous m'auriez aidé à abolir tous ceux qui étoient odieux, tels que la main-morte, nous aurions autoriſé le rachat des autres. Sans doute j'aurois donné l'exemple de l'abolition de capitaineries trop étendues, j'aurois formé pour mes plaiſirs un arrondiſſement, ou en acquérant la

propriété foncière, ou en dédommageant les propriétaires; je n'aurois pas aboli les droits honorifiques, ils auroient donné un prix plus grand à mes domaines, que je vous aurois proposé de vendre pour éteindre une partie de la dette publique; je n'aurois point aboli le droit de chasse, je l'aurois peut-être étendu à tous les gens du Tiers, ayant plus de 3000 liv. de rente.

Souvenez-vous, Messieurs, qu'un Roi ne peut être injuste, parce qu'il n'a jamais intérêt à l'être, mais les hommes qui l'entourent peuvent commettre des injustices en le trompant, & sous son nom; mais le droit que vous auriez de le détromper, & de faire punir les Ministres, suffit pour mettre les sujets pour jamais à l'abri des injustices. C'est là le véritable, le seul raisonnable, enfin l'unique moyen d'éviter l'anarchie, & le despotisme, & toute espèce d'aristocratie. Car, dites-moi, quelle aristocratie vous avez pu craindre? Sans-doute c'est celle des Parlemens, parce que d'un côté ils contenoient les peuples, & les jugeoient souvent assez légèrement sous mon nom, & que de l'autre ils résistoient fort souvent à mes volontés au nom du peuple; mais, Messieurs, ne craignez-vous point de devenir l'objet des mêmes craintes, si d'un côté vous vous constituez corps législatif, & si de l'autre vous gênez, où vous usurpez la moindre portion du pouvoir exécutif?

Vous avez cru, ou vous avez feint de croire que vous aviez détruit dans sa racine toute trace d'aristocratie, en humiliant, en dépouillant la Noblesse, en appauvrissant le Clergé; mais, ou vous vous êtes trompés, ou vous voulez nous tromper. La Noblesse n'avoit d'autre pouvoir que celui que lui donnoient les places que ses membres occupoient, places que j'ai toujours voulu donner aux plus méritans de mes sujets, places qui toutes ont été souvent remplies par des gens du Tiers. J'entrevois, moi père tendre, qu'il s'élèvera parmi mes enfans une aristocratie bien plus dangereuse & plus réelle, celle des intrigans adroits, ambitieux & éloquens, qui tromperont & conduiront la multitude, & qui écraseront le petit nombre des gens honnêtes & modestes, en captivant les sots, les simples & les ignorans, qui sont toujours le plus grand nombre; oui sans-doute, la liberté est le premier des biens, mais la licence est le plus grand des maux, la liberté est à la licence, ce que la véritable religion est à la superstition fanatique, cette dernière a inondé de sang mon Royaume dans des temps malheureux, en se couvrant du masque de la religion; & c'est dans ce moment la licence qui, sous le manteau de la liberté, a égorgé quelques-uns de mes sujets, qui a pillé les biens, brûlé les maisons de plusieurs autres.

Enfin, Meſſieurs, quand je vous ai appelés près de moi, c'étoit pour profiter de vos lumières, pour écouter vos conſeils, mais non pas pour recevoir vos ordres; je vous demandois ſurtout la vérité, vous deviez me dénoncer les gens qui avoient abuſé de mon nom pour commettre des injuſtices. Cependant je vous ai une véritable obligation, vous avez oſé faire ce que mon reſpect pour les propriétés & pour les uſages conſacrés par le temps ne m'auroit jamais permis de faire. Je vous remercie d'avoir aboli les dixmes ſans indemnité, c'eſt un puiſſant encouragement pour l'agriculture, mais achevez votre ouvrage, trouvez dans votre imagination féconde les moyens de pourvoir au culte des Autels, ſans fouler mon peuple. Quant à la main morte, j'ai aſſez prouvé que je la déteſtois, ce droit étoit fondé ſur un contract évidemment uſuraire dans ſon origine, vous avez bien fait de l'abolir, ainſi que toute eſpèce de ſervitude: pour les autres droits féodaux, j'aurois ſouhaité que vous n'euſſiez aboli que ceux qui, par leur diviſion, leur peu de clarté, étoient le germe d'une guerre inteſtine de Seigneur à Seigneur, & des vaſſaux avec leurs Seigneurs; & dont les trois quarts du produit alloient aux Commiſſaires à terriers, aux Notaires, aux Procureurs & autres ſuppots de la chicane. Les univerſalités de directe

ſur un vaſte terrain, avec un cens, droits & mutation, &c. Enfin les droits emphythéotiques bien clairs, bien connus n'avoient pas un grand inconvénient, le droit de chaſſe des Seigneurs, qui pour en jouir faiſoient garder les fonds de tout le monde, & ne pouvoient gâter la récolte de perſonne, préſentent peut-être plus d'avantage que d'inconvéniens, & je n'en aurois pas privé ma Nobleſſe. Débarraſſez-moi encore des moines inutiles, je veux bien vous permettre pour cette fois des licences que ma modération, mon reſpect pour les propriétés, m'avoient interdit; je vous remercie ſurtout d'avoir amené toutes mes provinces au ſacrifice de leurs priviléges particuliers, qui leur tenoient ſi fort à cœur, que jamais je n'aurois oſé les en dépouiller: profitez du moment, donnez partout les mêmes poids, les mêmes meſures, que ce qui ſera juſte à la rive droite d'une rivière, le ſoit auſſi à ſa gauche; mettez juſtice, clarté, & uniformité dans le Code civil, je vous exhorte par deſſus tout à faire un Code criminel, tel que jamais un innocent ne puiſſe être condamné. Je ne ſuis pas du tout fâché que vous faſſiez juſtice de mes Parlemens, ils faiſoient languir les plaideurs, & me réſiſtoient ſans ceſſe, ſans me donner jamais un ſeul bon conſeil; mais vous avez à aviſer promptement aux moyens de faire ren-

dre la juſtice à mes peuples; vous avez ſanctionné la dette, faites donc arriver de l'argent pour payer, car vos promeſſes ſont conſolantes, mais tout le monde me dit qu'on aimeroit encore mieux de l'argent comptant. Je veux avoir une armée à mes ordres pour vous protéger & pour vous défendre, vos Milices nationales ne feroient qu'entretenir le déſordre, & amèneroient la diſette & la pauvreté. Deux millions d'hommes au moins dans mon Royaume ont quitté leur charrue ou leur attelier pour monter la garde, pendant qu'ils devroient travailler pour fournir à la ſubſiſtance de leur famille, & payer des impôts, dont partie ſert à fournir la ſolde des troupes qui montent la garde pour eux, vous voyez que c'eſt un double emploi. Ni vous, ni moi n'avons le droit d'ôter à ma Nobleſſe les prérogatives de la naiſſance, je veux conſerver ma Nobleſſe, &, à mérite égal, je lui donnerai de préférence des emplois, c'eſt une volonté fondée ſur la plus exacte juſtice; en un mot, je veux de l'ordre dans mon Royaume, parce que je veux que mes ſujets ſoient heureux.

Le Roi, ſans doute, Monſieur, pourroit dire bien plus, & bien mieux, & je crois qu'il n'y auroit pas moyen de lui prouver qu'il a tort. D'ailleurs, Monſieur, dans le fond, tous les

cœurs ſont à lui, le François aime (ſi on peut ſe ſervir de cette expreſſion) ſon Roi par inſtinct. Je me rappelle que dans le temps où les Parlemens faiſoient des arrêtés, des remontrances, je cauſois avec un bon payſan, & je lui demandois ce qu'il penſoit de la réſiſtance de ces corps; ce brave homme me répondit : *je ne connois qu'un Dieu*, je *ne connois qu'un Roi.*

LE BOURGEOIS.

En général, je trouve que vous avez raiſon, mais vous vous trompez ſur quelques objets, vous avez répété deux fois que l'abolition du droit excluſif de la chaſſe n'étoit pas auſſi utile qu'il paroiſſoit, je penſe abſolument le contraire: n'eſt-il pas affreux que je ſois forcé de laiſſer dévorer par des bêtes ſauvages le bled que j'ai ſemé, & que ſur mon propre terrain je n'aye pas le droit de tuer un animal qui n'appartient à perſonne & qui vit de mon bien?

LE NOBLE.

A la bonne heure, mais ne trouvez-vous pas bien plus cruel que vingt perſonnes & quarante chiens viennent tous les jours dévaſter ce même champ, pour y chercher un lièvre qui aſſurément n'y auroit pas en quatre ans fait le dégat que les chaſſeurs y feront dans un jour?

LE BOURGEOIS.

Perſonne n'a le droit d'aller ſur les fonds d'autrui.

LE NOBLE.

1°. Il eſt impoſſible d'aller ſur la plupart des champs ſans paſſer ſur ceux des autres.

2°. La chaſſe eſt une paſſion, & le chaſſeur ne peut être retenu que par des obſtacles qui arrêtent cette paſſion, & quel obſtacle trouvera-t-il? Chaque payſan aura-t-il un garde pour ſon champ? ou perdra-t-il ſon temps pour le garder lui-même? De deux choſes l'une, ou les propriétaires ſe permettront réciproquement d'aller ſur les champs les uns les autres, & les récoltes ſeront dévaſtées, ou ils s'y oppoſeront, & ce ſera une ſource dangereuſe & continuelle de querelles.

Je vous abandonne abſolument les capitaineries, on a fort bien fait de les détruire; mais convenez que partout ailleurs le gibier eſt déjà ſi peu commun, que jamais le payſan ne s'eſt plaint des dégats commis par les lièvres & par les perdrix dans ſes champs, au lieu que dans tous les endroits mal gardés vous avez ſouvent entendu des plaintes ſur les dégats commis par les chaſſeurs.

Obſervez d'ailleurs que tout payſan braconier finit par mourir de faim, que cette paſſion fait perdre le goût de l'étude aux étudians, détourne du travail les artiſtes, les ouvriers, & qu'il eſt impolitique d'ouvrir une ſource de déſordre pour

le peuple. Ne croyez-vous pas auſſi que la deſtruction totale du gibier, qui ne peut pas manquer de s'enſuivre de cette permiſſion illimitée, ſera un inconvénient? N'eſt-ce point un mal pour un pays d'y être abſolument privé d'un genre de ſubſiſtance qui ſe ſubdiviſe en une foule d'eſpèces dont toutes ſont nourriſſantes, dont quelques-unes ſont très-ſalubres, & dont un grand nombre rend ſans rien coûter comme tous les oiſeaux qui vivent de vers, d'inſectes, ou de fruits ſauvages, & de graines inutiles à l'homme? Si les Anglois voyagent en France pour nos vins, d'autres étrangers y viennent peut-être pour nos gelinottes, pour nos coqs de Bruyères & nos bartavelles. Si j'avois été chargé de rédiger l'article qui concerne la chaſſe, voici comment je l'aurois propoſé.

Vu les abus qui ont pu s'introduire ſur les droits de chaſſe, malgré les ſages Ordonnances de Louis XIV, nour ordonnons ce qui ſuit.

1°. Nous aboliſſons toutes les capitaineries, à l'exception de celles deſtinées pour les plaiſirs de la Maiſon Royale.

2°. Nous confirmons le droit excluſif de chaſſe pour les Seigneurs dans l'étendue de leurs terres, ſous les conditions ſuivantes.

1°. Que ni eux, ni leurs chaſſeurs, ni ceux auxquels ils permettront de chaſſer, ne pourront

entrer ni dans les vignes, ni dans les terres enſemencées, depuis le 15 Avril juſqu'après la récolte, ſous peine de payer ſur le champ, ſur la ſimple dénonciation du propriétaire aſſiſté d'un témoin, 6 liv. pour les pauvres, outre cela de payer le dommage fait au grain, d'après l'eſtimation faite ſommairement par deux autres propriétaires choiſis par le plaignant, auxquels le délinquant donnera en outre 3 liv. à chacun, ainſi qu'au témoin pour leur vacation.

3°. Si les Seigneurs ont dans leurs forêts des bêtes fauves, ils ſeront obligés de les clore de manière qu'elles ne puiſſent faire aucun dégat dans les fonds riverains : ſi elles y entroient les dégats ſeroient taxés comme s'ils avoient été faits par les troupeaux domeſtiques du Seigneur, & payés par lui.

4°. Nous confirmons dans nos domaines ou terres de franc aleu, marais, &c. le droit de chaſſe, de même après les récoltes, à tout Noble, & nous l'étendons à tout homme vivant de ſes rentes, & ayant 3000 liv. de revenu, &c.

Croyez-vous qu'une ordonnance à-peu-près telle que je viens de vous la dire n'auroit pas mieux valu ?

LE BOURGEOIS.

Vos principes me ſemblent dictés par l'équité, mais vous ſuppoſez toujours des Seigneurs, une

Nobleſſe, & par conſéquent une ariſtocratie que nous avons voulu, & que nous voulons détruire.

LE NOBLE.

Et vous, Monſieur, votre vanité vous fait ſouhaiter une égalité impoſſible & dangereuſe.

Impoſſible, car vous-même, qui me parlez, vous vous croyez par vos richeſſes, par vos talens, par vos lumières, fort au-deſſus du mendiant qui eſt à ma porte, convenez que votre vœu n'eſt pas d'élever ce malheureux à votre niveau, mais de m'abaiſſer au vôtre. Je ne veux pas d'ariſtocratie, mais je veux une hyérarchie de rangs dans la ſociété, comme une hyérarchie de grades dans l'armée, ſans cela tout ſeroit confondu. Cette égalité ſeroit dangereuſe, parce que toute diſtinction honorifique étant détruite, toute ambition de gloire ſeroit éteinte; c'eſt par l'honneur, par la vertu, qu'on parvient à obtenir ces diſtinctions, il ne reſtera que des richeſſes à acquérir, & vous ſavez qu'il n'y a qu'un moyen honnête, mais lent, pour gagner de l'argent, c'eſt le travail; au lieu qu'il y a mille façons d'en gagner honteuſement; la gloire, l'honneur étoient nos guides, l'or ſera notre divinité, & la nation ſera avilie. D'ailleurs un Etat doit payer, ou en argent ou en honneur, ceux qui le ſervent; ſi vous ôtez les titres, les cordons qui ne coûtoient rien, où prendrez-

vous assez d'argent pour payer l'homme éloquent qui se seroit chargé de plaider la cause de l'innocence, le juge qui quittera ses plaisirs, ses affaires pour décider les vôtres, & le guerrier qui exposera sa vie, & qui dormira sur la neige pour vous défendre ?

Craignez l'aristocratie des riches, craignez que le pauvre, qui n'aura plus aucun lien de dépendance, ne trouve aussi nul secours ; craignez que chaque famille, chaque individu, ne s'isole, que n'attendant ni respect, ni considération, ni égard de personne, personne ne puisse espérer ni bienfaisance, ni conseil, ni protection. Un état est une grande famille, tout y doit être uni, tout y doit être lié par un attachement réciproque, & par la subordination : le vieux Père de famille doit être bienfaisant, doit pourvoir aux besoins de ses enfans, de ses domestiques ; mais tous doivent le respecter & lui obéir. Savez-vous la cause de tous nos maux actuels, c'est la corruption des mœurs, ce sont ces livres pleins de sophismes qui ont exalté les têtes de nos jeunes gens, qui ont altéré le respect pour les parens, pour la vieillesse, pour la religion. Ramenez les mœurs, l'honneur, les vertus, & le bonheur de tous marchera à leur suite.

LE BOURGEOIS.

Mais ces torts sont peut-être encore plus ceux de la Noblesse que les nôtres.

LE NOBLE.

Non, mais ce ſont ceux de beaucoup de Nobles qui méritent bien tout ce qui leur arrive; auſſi je voudrois que le vice fut une ſeule, & la ſeule cauſe de la dérogeance, comme je voudrois que la vertu & les belles actions fuſſent les ſeuls moyens d'acquérir la Nobleſſe.

LE BOURGEOIS.

Je commence à croire que les honnêtes gens de tous les ordres penſent à-peu-près de même, & qu'on ſe diſpute faute de s'entendre, & parce qu'il y a dans tous les ordres des gens mal intentionnés, qui ont quelqu'intérêt caché pour empêcher qu'on ne s'entende.

FIN.